



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h

Le bureau est fermé le vendredi après-midi

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 5 MAI 2025 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 1^{er} mai 2025**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Administration »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-307

Relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2025, le Conseil de cette Municipalité a procédé à l'adoption du règlement d'urbanisme numéro 2025-307 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

RÉSUMÉ

Le règlement numéro 2025-307 a pour objet de permettre à la Municipalité de régir les bâtiments situés sur son territoire afin d'empêcher le déperissement des bâtiments, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure en incitant les propriétaires de bâtiments à entretenir leur propriété.

Le règlement numéro 2025-307 est entré en vigueur à la date d'émission de son certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu, soit le 10 avril 2025.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 14^e jour du mois d'avril 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

CONGÉ FÉRIÉ - JOURNÉE DES PATRIOTES

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **le lundi 19 mai 2025** en raison de la Journée nationale des Patriotes

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Lundi 5 mai 2025 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal

Située au 1, boulevard du Frère-André

1^{ER} PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-185-34

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

1^{ER} PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-186-08

Modifiant le règlement numéro 2009-186 intitulé Lotissement

PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-308

Relatif à la création d'un Conseil local du patrimoine

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, le Conseil de cette Municipalité a adopté les projets de règlements suivants :

- **1^{er} projet 2025-185-34** modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, ayant pour objet de modifier la distance minimale de la marge de recul latérale à respecter pour la construction d'une unité d'habitation accessoire, apporter des précisions concernant les zones dans lesquelles les unités d'habitation accessoires sont permises et établir une grille tarifaire applicable aux projets visant une intensification des activités existantes;
- **1^{er} projet 2025-186-08** modifiant le règlement numéro 2009-186 intitulé Lotissement, ayant pour objet de modifier les crédits offerts aux propriétaires souhaitant effectuer une opération cadastrale;
- **2025-308** relatif à la création d'un Conseil local du patrimoine, afin que ledit Conseil agisse en tant que consultant lors de demande de démolition ou toute autre demande touchant les immeubles patrimoniaux cités de la Municipalité.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements se tiendra le lundi 5 mai 2025 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André.

Au cours de cette assemblée, les projets de règlements seront expliqués et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Lesdits projets de règlements sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Le projet de règlement numéro **2025-185-34** contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les zones concernées et les zones contiguës sont les suivantes :

- Le projet de règlement numéro 2025-185-34 concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Le projet de règlement numéro **2025-186-08** ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro **2025-308** ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 10^e jour du mois d'avril 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 5 mai 2025 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2025-DER-171
visant à autoriser une marge de recul arrière à 10,86 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal, situé au 580, rang Double, sur le lot 4 159 062.

Zone : Tampon-agricole (TA-8)

La dérogation mineure demandée concerne la marge de recul arrière à 10,86 mètres pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une marge de recul arrière de 15 mètres pour un bâtiment principal. Dans le présent cas, une diminution de 4,14 mètres de la marge de recul arrière est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 10^e jour du mois d'avril 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

PROJET DE RÈGLEMENT MUNICIPAL

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, le Conseil municipal a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 2025-271-07 modifiant le règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, afin d'y ajouter les modifications récentes apportées dans le secteur de l'école Frère-André et interdire le stationnement au début de la rue Marcel-Arbour, le tout en conformité avec le *Code de la sécurité routière* du Québec.

Vous pouvez consulter ledit projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux » et l'onglet « Projets de règlements » ou au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture. Ledit règlement sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le lundi 5 mai 2025.

PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au info@mmsg.ca, **avant 16 h 45 le mardi 13 mai 2025** pour la parution **du 22 mai 2025**. Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450 347-5376.

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 5 mai 2025 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2025-DER-172
visant à autoriser une profondeur moyenne à environ 28 mètres pour la création d'un
nouveau lot, situé au 20, rue Lamarche, sur le lot 4 159 495.

Zone : Commerciale-agricole (CA-1)

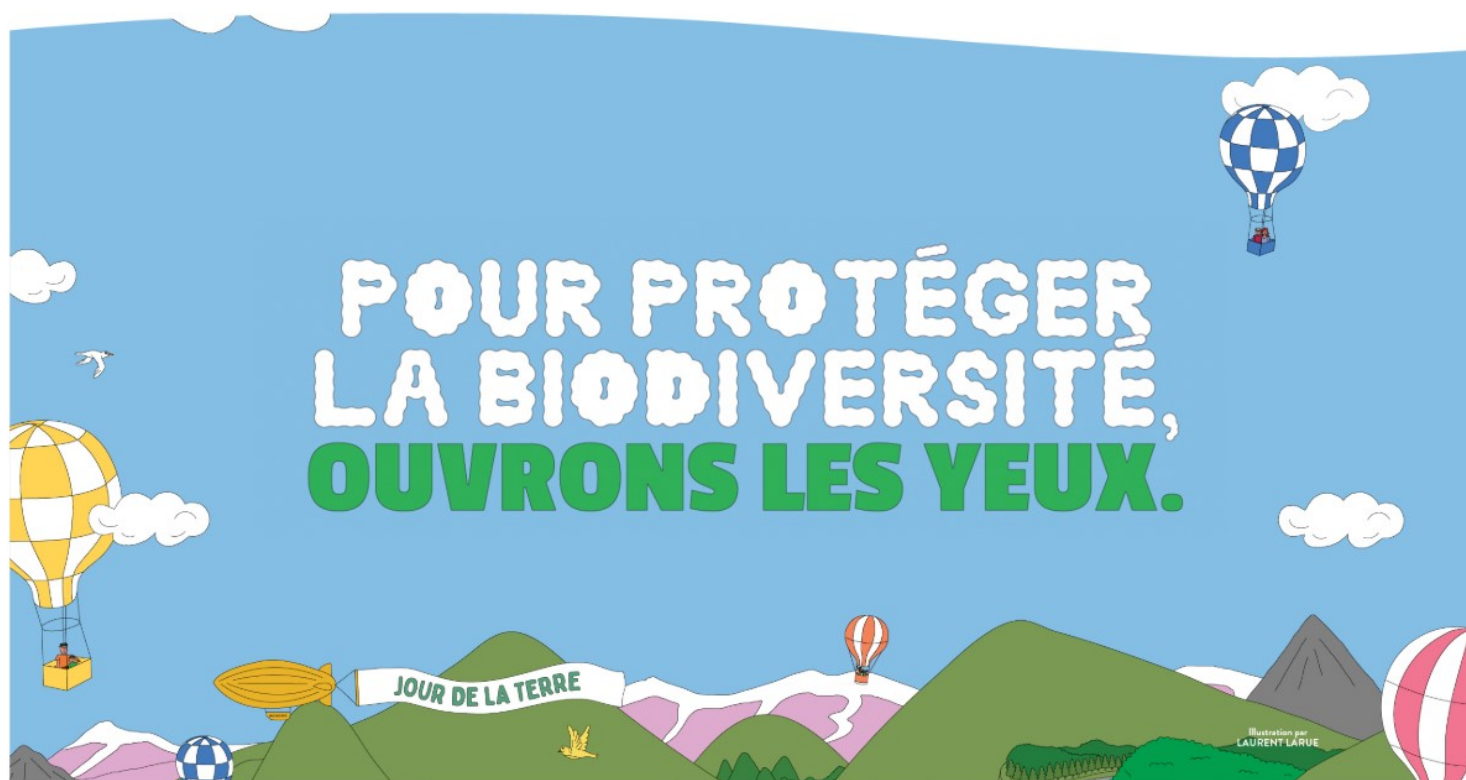
La dérogation mineure demandée concerne la profondeur moyenne du lot à environ 28 mètres pour permettre la création d'un nouveau lot de 3 000 m².

Le règlement de lotissement présentement en vigueur prévoit une profondeur moyenne de 40 mètres pour un nouveau lot. Dans le présent cas, une diminution d'environ 12 mètres de la profondeur moyenne est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 14^e jour du mois d'avril 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière



MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

La Municipalité de Mont-Saint-Grégoire invite ses citoyens à se joindre aux membres du Conseil municipal afin de procéder à la plantation d'arbres sur le terrain près du stationnement de la piste cyclable la Montérégiade situé sur le rang Double (près du rang Kempt) (entre le 619, rang Double et l'intersection avec le rang Kempt). 🌱

Ambiance et kiosque sur place, distribution de dépliants d'information sur la façon adéquate de planter un arbre, distribution des arbres reçus par le ministère, distribution de compost de chez Compo-Haut-Richelieu et échange de vivaces entre citoyens! 🌿



10 MAI, 8H30 À 11H

📍 HALTE KEMPT, RANG DOUBLE, MSG
(STATIONNEMENT DE LA PISTE CYCLABLE LA MONTÉRÉGIADÉ)

Don d'arbres et activité de plantation pour tous les citoyens de MSG

AMBIANCE ET KIOSQUE SUR PLACE, DISTRIBUTION DE DÉPLIANTS D'INFORMATION SUR LA FAÇON ADÉQUATE DE PLANTER UN ARBRE, DISTRIBUTION DES ARBRES REÇUS PAR LE MINISTÈRE ET ÉCHANGE DE VIVACES ENTRE CITOYENS!

COMITÉ LOISIR ET CULTURE FRÈRE-ANDRÉ - RECRUTEMENT SIÈGE # 1

Le Conseil municipal demande des candidatures pour combler le siège # 1 du Comité loisir et culture Frère-André.



Réunions : Les réunions du Comité sont convoquées au besoin, en fonction des dossiers à étudier et conformément aux règles de la régie interne adoptées par le Comité, maximum 1 fois par mois. Une rémunération de 50 \$ est versée pour chaque présence à une réunion.

Composition : Le Comité est composé de trois (3) membres du Conseil municipal et de cinq (5) membres résidents de la Municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil.

Choix du candidat ou de la candidate : Selon l'intérêt pour les loisirs manifesté par le ou la candidat(e) et sur sa volonté de s'impliquer concrètement au sein dudit Comité.

Durée du mandat : La durée du mandat complet est fixée à 2 ans pour tous les membres.

Tout(e) résident(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désirant devenir membre du Comité loisir et culture Frère-André doit transmettre une lettre à cet effet adressée au Conseil municipal, au plus tard **le vendredi 23 mai 2025 à 12 h** au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André ou par courriel au loisirs@mmsg.ca. Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du bureau municipal au 450 347-5376.



ABONNEZ-VOUS

C'EST GRATUIT !

BIBLIOTHÈQUE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

NOS HEURES D'OUVERTURE

Lundi 18 h 30 - 20 h 30

Mercredi 18 h 30 - 20 h 30

Samedi 10 h 00 - 12 h 00

MONT-SAINT-GRÉGOIRE  BIBLIO
de la Montérégie



ATELIER SUR LE CAFÉ AVEC UMAMI



Cet atelier vous propose deux volets : une conférence et une formation!
Venez en découvrir plus sur le café et sur la façon de le préparer.

Au programme : histoire du café, le fruit, les variétés, la récolte et préparation de tasse de café, meule, pesée, infusion, dégustation!

Lieu : Salle au sous-sol du Centre communautaire de Mont-Saint-Grégoire

Dates : 17 avril, 22 mai et 5 juin 2025

Horaire : De 19h à 21h

Tarif : 115\$ par personne *Le prix comprend 1 V60 et 1 tasse à l'effigie d'UMAMI

Inscription : Veuillez communiquer avec la coordonnatrice des loisirs par courriel au loisirs@mmsg.ca ou par téléphone au 450-347-5376 poste 24

*Places limitées. 6 personnes maximum par date.

MONT-SAINT-GRÉGOIRE 

FADOQ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

L'assemblée générale annuelle de la FADOQ de Mont-Saint-Grégoire se tiendra le mardi 6 mai à 20 h dans la Grande salle du Centre communautaire situé au 45, rang de la Montagne.

ACTIVITÉ « SÉCURITÉ SUR ROUES » DE L'ÉCOLE FRÈRE-ANDRÉ

La Municipalité souhaite vous aviser que l'activité « Sécurité sur roues » de l'école Frère-André se tiendra le vendredi 9 mai 2025 (activité reportée au 30 mai 2025 en avant-midi ou en après-midi en cas de pluie). L'activité se déroulera sur plusieurs rues dans la Municipalité. Notez bien que l'avenue du Curé-Dupuis et le rang Double seront fermés, tout en donnant accès à la circulation locale, durant l'activité. Nous vous demandons de faire preuve de prudence pour la sécurité des élèves. Merci de votre précieuse collaboration.


école
Frère-André

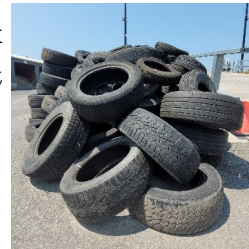
COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Bien récupérer ses pneus usés

Le changement des pneus d'hiver pour les pneus d'été est un signe que les beaux jours approchent. Lorsqu'ils ont atteint leur fin de vie, les pneus ne doivent surtout pas être abandonnés dans un coin du garage ou, pire, en pleine nature.

Pour s'en départir de manière responsable, plusieurs options existent :

- les laisser à son garagiste
- les apporter à un écocentre participant au Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage de RECYC-QUÉBEC.



Une fois collectés, ces pneus sont recyclés en surfaces de jeux synthétiques, en tapis, en garde-boues et bien plus. Éviter leur accumulation permet non seulement de prévenir les risques environnementaux, mais aussi de contribuer à l'économie circulaire.

Plus d'informations sont disponibles sur recyc-quebec.gouv.qc.ca.

Aucun plastique dans le bac brun!

BRUN'O Lebac est le héros de la collecte de matières organiques, mais il a besoin de votre aide!

Comment? En ne lui offrant aucun plastique, jamais!

Les plastiques, même les plastiques identifiés « compostables » ou « biodégradables », nuisent à la qualité du compost.

Pour accumuler vos résidus alimentaires, utiliser plutôt des sacs de papier ou fabriquez-vous un sac de papier journal en origami. C'est plus facile que vous ne le croyez!

Apprenez-en plus sur BRUN'O Lebac et les sacs en origami : brunolebac.ca



INFORMATION PAROISSIALE

Messe à la salle Frère-André (entrée à l'arrière du presbytère) – Changement de journée

Pendant quelques mois, la messe hebdomadaire sera célébrée le vendredi à 9 h (au lieu du lundi). Ce nouvel horaire entre en vigueur à partir du vendredi 25 avril 2025. Récitation du chapelet à 8 h 30 pour ceux et celles qui le désirent.

Pour information : Lise Brault-Tétreault (450 347-3494).

Feuillets paroissiaux

Dans un classeur mural installé dans l'entrée du bureau municipal, les feuillets paroissiaux suivants sont disponibles :

- « Les Seigneuries du Lac – Hebdo Paroisses » couvrant les paroisses de Saint-Alexandre, Saint-Georges (Henryville), Saint-Sébastien et Sainte-Anne-de-Sabrevois (version électronique sur le site Internet seigneuriesdulac.org);
- feuillet paroissial de Saint-Athanase;
- « De semaine en semaine » couvrant les paroisses de Sainte-Brigide et Saint-Romuald (Farnham).

Pour information : Irène King (450 358-9788).

COMMUNIQUE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 20 mai à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com

VISITES DE PRÉVENTION RÉSIDENTIELLE 2025

Cette année, les pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville recommenceront à effectuer des visites de prévention résidentielle afin de vérifier la conformité de vos résidences en ce qui concerne la sécurité incendie.

En 2025, les secteurs suivants de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire seront visités :

rue Béchard

rue Danielle

rang Double

rue Joly

rang Kempt

rue Léopold

rue Lesage

rue des Marguerites

rue Paul-Théberge

rue Pierre-Séguin

Selon la disponibilité des pompiers, les visites pourront se faire du lundi au vendredi de 10 h à 19 h et le samedi de 10 h à 16 h.

En cas d'absence lors de la visite des pompiers, vous recevrez par la poste un formulaire de prévention résidentielle que vous devrez compléter et retourner à la Régie intermunicipale d'incendie.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration. Si vous avez des questions au sujet des visites de prévention, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Irène King

Directrice générale et greffière-trésorière

Régie intermunicipale d'incendie

Téléphone : 450 347-5376, poste 28

Courriel : regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com



CLUB DE GOLF MONT ST-GRÉGOIRE

Arrivée : 11 h, Shotgun : 12 h 30

85 \$ - Golf et souper

60 \$ - Golf seulement

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MSG

Portes : 17 h, Souper : 18 h 30

25 \$ - Souper adulte

15 \$ - Souper enfant (5 à 12 ans)

Gratuit pour enfants de moins de 5 ans

INSCRIPTIONS

Marie-Claude Mailloux

514 219-4253

cluboptimistemsg@outlook.com

Annonce payante



INTERNET 100 % local



à partir de

50 \$
par mois



<https://qrcodes.pro/h8newk>

1 833 346-0059

Validez la disponibilité

DÉFI PISSENLITS



rejoint par un nombre croissant d'individus, d'entreprises, d'organismes, de municipalités et de MRC. Ce succès est aussi atteint grâce à l'implication citoyenne qui, un terrain privé à la fois, permet d'aider grandement le travail des insectes pollinisateurs.

À l'échelle individuelle, l'implication débute par une prise d'action simple, mais efficace : retarder la tonte du gazon au printemps, permettant ainsi aux pollinisateurs de faire le plein de pollen et de nectar issus des pissenlits et autres fleurs. De cette façon, les pollinisateurs ont suffisamment d'énergie pour commencer la saison de pollinisation des plantes, assurant le tiers de notre alimentation!

Le Défi Pissenlits connaît un important succès depuis sa création en 2021. Chaque année, le mouvement est

VENTE EXTÉRIEURE DE BIENS USAGÉS (VENTE DE GARAGE)

Les **17, 18 et 19 mai 2025** ainsi que les **30 et 31 août et le 1^{er} septembre 2025**, les ventes de garages seront autorisées à Mont-Saint-Grégoire sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une autorisation de la Municipalité. Une vente de garage doit se faire entre 8 h et 20 h, sur le terrain où se trouve la résidence du propriétaire des biens offerts en vente. Il est toutefois permis de se regrouper à deux ou trois résidents pour faire une vente en commun à la résidence de l'un d'eux. Les biens en vente doivent être des articles usagés. La vente ne doit pas nuire à la tranquillité du voisinage ni à la circulation des piétons ou des véhicules.

Au plus tôt 24 heures avant le début de la vente, on peut installer sur la propriété **(ET À NUL AUTRE ENDROIT)** une ou deux enseigne(s) non éclairée(s) d'une superficie maximum de 1,5 mètre carré (soit environ 3 pieds par 5 pieds). Dès que la vente est terminée, il faut enlever les enseignes et remiser les biens non vendus.

Cependant, **outre ces deux périodes, vous devez obtenir un certificat de vente de garage** au coût de 10 \$, en communiquant avec madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment, au 450 347-5376, poste 26.



**Journée
internationale
contre l'homophobie
et la transphobie**

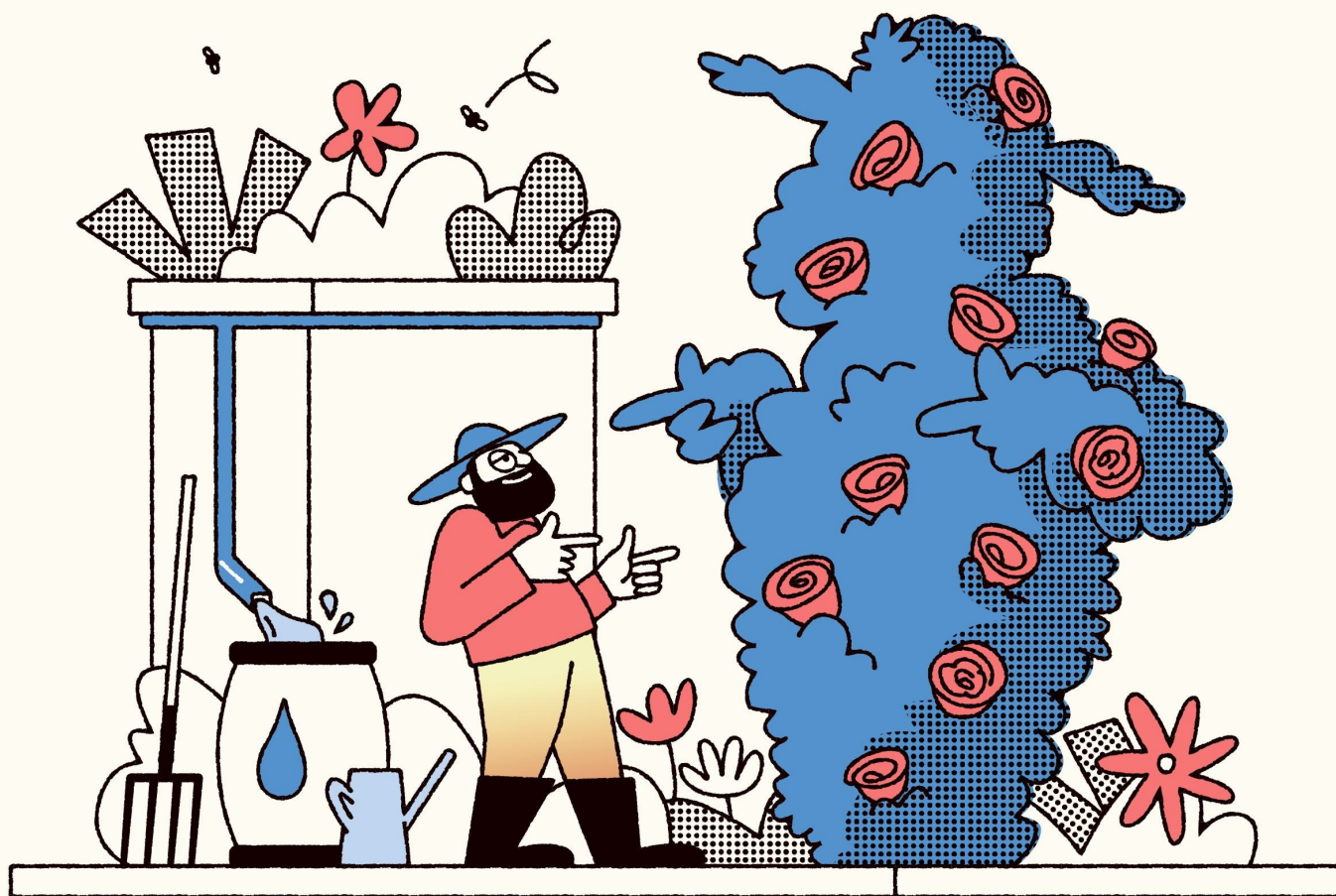


Journée internationale
contre l'homophobie
et la transphobie

may17mai.com



Arroser son jardin naturellement, c'est faire une fleur à l'environnement.



En utilisant un baril récupérateur d'eau de pluie, on réduit
sa consommation d'eau potable sans priver son jardin.
Découvrez-en plus sur Quebec.ca/empreinte-bleue

Votre eau, c'est notre eau à tous.

INVITATION

Expovente



Cercle de Fermières
de Mont-Saint-Gregoire

26 ET 27 AVRIL
10 h à 16 h

Centre communautaire
45, rang de la Montagne,
Mont-Saint-Gregoire

COMMUNIQUE DU CERCLE DE FERMIERES

Les membres du Cercle de Fermières de Mont-Saint-Grégoire sont invitées à assister à l'assemblée mensuelle et le souper pour la fête des mères qui se tiendra le **mardi 13 mai 2025** à 17 h 30.



Le local des Fermières est ouvert les lundis, mardis et mercredis de 13 h à 16 h, ainsi que les samedis de 9 h à 12 h. Pour info : Dominique Blais 450 359-7378.

Les Fermières vous invitent à venir au brunch des Chevaliers de Colomb d'Iberville au 335, 6^e Avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu, le dimanche 25 mai de 9 h à 13 h. Billets sur place : adulte 15 \$ et enfants 8 \$. Les profits seront remis au Cercle de Fermières.

Les membres ont participé à l'évènement « ouvrage de courage » qui a eu lieu à Montréal le 10 mai 2024. Elles ont tricotées des carrés de 50 cm X 50 cm, qui ont ensuite été assemblés par des bénévoles, pour confectionner des couvertures. Les couvertures ont été mises en ventes pour ramasser des fonds pour des maisons d'hébergement pour femmes de Montréal. Merci à toutes celles qui ont participé.

COMMUNIQUE DU CENTRE DE FEMMES DU HAUT-RICHELIEU

Venez participer à un atelier d'art libre où la discussion coulera tout doucement, sans prétention ni obligation le vendredi 25 avril 2025 à 9 h 30 dans la Petite salle du Centre communautaire. Voyez ce que l'art peut vous faire, comment il peut vous aider à vous sortir de votre zone de confort. On vous permet d'explorer des pensées qui vous habitent, sans jugement.

Cette activité nécessite une inscription ! Appelez-nous directement au Centre de femmes au 450 346-0662 afin de donner votre nom !

